



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA Manche N° 8

ST URSANNE – LES RANGIERS (CHE) – 18-20/08/2023

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA et ses Annexes ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) :

Auto Sport Suisse Sàrl (ASS)

Adresse : Könitzstrasse 161

3097 Liebefeld, Switzerland

a) Téléphone : +41 31 979 11 11

b) E-mail : info@motorsport.ch

c) Site internet : www.motorsport.ch

Organisateur de la Compétition :

ASA St-Ursanne les Rangiers (CHE)

Adresse : Case postale 4

2882 St-Ursanne

a) Téléphone : +41 78 608 94 47

Mob: +41 79 334 35 84

b) E-mail : jr.piquerez@bluewin.ch

Email: jean-claude.salomon@hotmail.ch

c) Site internet : www.rangiers.ch

L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 17/08/2023 :

Adresse : Rte des Rangiers 23

2882 St-Ursanne.

a) Téléphone : +41 32 461 37 06

b) E-mail : info@rangiers.ch



Comité d'Organisation :

Composition :

Jean-Claude SALOMON - Président

Claude DUBAIL (Vice-président)

Cindy AILEMANN (secrétaire)

Roland PIQUEREZ (Directeur de Course)

Thierry PIQUEREZ (Sécurité)

Roger PARRAT (Caissier)

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Course de Côte St-Ursanne – les Rangiers**

Localité : St-Ursanne

Coordonnées GPS :

47° 22' 0.472852" N / S 7° 9' 39.4992" E / O

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : St- Ursanne (440mètres)

Lieu de l'arrivée (et altitude) :

Lieu : Les Malettes (790 mètres)

- c) **Longueur : 5180 mètres**

- d) **Dénivellation : 350 mètres**

- e) **Pente moyenne : 10,8 %**

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **3**

- b) Nombre de manches de course officielle : **2**

c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.

d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré D minimum (ITD-R).

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré C (ITC-R).

Concurrents : Internationale.

Equivalence Licence Nationale/Internationale:

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a valeur de Licence Internationale pour la Compétition comptant pour le Championnat FIA uniquement.



Engagements :

Ouverture des engagements :	05/07/2023
Clôture des engagements :	09/08/2023 (Heure : 24h00)

Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'organisateur
€350
- sans la publicité facultative de l'organisateur
€700

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis [Épreuve]: 220

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site internet <https://registrations.fia.com/ehc> .

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, complété par les licences du Pilote et du Concurrent, doit être rempli et soumis dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 70 % du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• 17/08/2023	
16h00	Briefing des Pilotes (format numérique) <i>publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par les Organismes aux Concurrents.</i>
18h00 - 20h00	Vérifications administratives facultatives CEM FIA et National

• 18/08/2023	
09h30 - 11h45 13h15 - 17h30	Vérifications administratives
09h30 - 11h45 13h15 - 18h00	Vérifications techniques
18h30	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs <i>(Lieu : Rue du 23 Juin St-Ursanne)</i>



• 19/08/2023	
07h00	Essais officiels – 1 ^{ère} manche
10h30	Essais officiels – 2 ^{ème} manche
15h00	Essais officiels – 3 ^{ème} manche

• 20/08/2023	
07h00	1 ^{ère} manche de course
13h00	2 ^{ème} manche de course
30 min (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium (Lieu : Parc fermé)

Vérifications administratives :

Lieu : Office du Tourisme, rue du Quartier 18, St Ursanne.

Vérifications techniques :

Lieu : Route des Rangiers St Ursanne (CEM FIA)

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : Route des Rangiers St Ursanne (CEM FIA)

Parc Fermé :

Lieu : Les Malettes (Rangiers)

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :

Secrétariat de la compétition.

- Pendant le délai de réclamation :

Secrétariat de la compétition et au Parc Fermé.

Tableau d'affichage en ligne (non officiel):

<https://chronomoto.hu/fiahillclimb/>

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 – Voitures fermées :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf, un passeport technique national et répondant aux prescriptions techniques de l'Article 258-1 de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe 1	Pf 15 à 39
Groupe 2	Pf 40 à 79
Groupe 3	Pf 80 à 119
Groupe 4	Pf 120 à 159
Groupe 5	Pf > 159

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) ainsi qu'aux aux prescriptions techniques de l'Annexe 8 au Règlement Sportif pour les groupes suivants :



<p>Groupe D/E2-SS (Single-seater) Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.</p>
<p>Groupe CN/E2-SC (Sportscar) Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm³. Pour les voitures d'une cylindrée de 3000 cm³ à 6500 cm³ : voir Annexe 8 du Règlement Sportif.</p>

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1
Pas de de répartition en classes de cylindrée

Catégorie 2	
Groupe D/E2-SS	0 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001- 3000 cm ³
Groupe CNE2-SC	0 - 1600 cm ³ 1601- 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ 3001 - 6500 cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition. Un jeu de numéros de Compétition devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Un jeu de numéros de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Publicité :

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du "Championnat" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*
- Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif.*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

Roland PIQUEREZ (CHE)
Portable : +41 78 608 94 47
E-mail : roland.piquerez@rangiers.ch

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

Nicole FOREST (FRA)
Pablo MARCHAND (CHE)
Pascal FAVRE (CHE)
Sarah CHABLOZ (CHE)
Jean-Louis SORNIN (CHE)



Cédric LEUBA (CHE)
Francis GASMANN (CHE)
Julien GROSJEAN (CHE)
Thomas MANCINI (CHE)

C) Collège des commissaires sportifs :

Sanjin PARO (HRV) – Président / FIA
Hubert WENGER (CHE)
Pedro MELVILL (PRT) / FIA

D) Observateur FIA :

Rémi SUDRE (FRA)

Observateur technique FIA :

Gordon FORBES (GBR)

E) Observateur ASN :

Patrick FALK (CHE)

F) Délégué technique FIA :

Giandomenico DI MASSA (ITA)

G) Commissaire technique en chef :

Thomas EICHOLZER (CHE)

H) Commissaires techniques :

Yves PAUPE (CHE)
Thierry ZWAHLEN (CHE)
Kaspar STHALI (CHE)
Dario D'ONOFRIO (CHE)

I) Médecins :

Alfredo SCHILLING (CHE) – Médecin-chef
Laslo SAFRAN (CHE)

J) Chronométrateur en chef :

Frédéric MODOUX (CHE)
- Société : GVI Timing

Délégué chronométrateur FIA (à distance):

Lajos BOROS (HUN)
- Société : Chronomoto

K) Délégué sécurité ASN :

Daniel LENGLET (CHE)

Délégué sécurité organisateur :

Thierry PIQUEREZ (CHE)

L) Secrétaire de la Compétition :

Evelyne BETTICHER (CHE)

M) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Mia NERG (CHE)



N) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :

Patrick BORRUAT (CHE)
E-mail : pboelec@bluewin.ch
Portable : +41 79 251 06 57

Jean-Marc CHARVIN (FRA)
E-mail : jean-marc.charvin@wanadoo.fr
Portable : +33 689 97 79 63

Cédric Dubosson (CHE)
E-mail : cedric_dubosson@bluewin.ch
Portable : +41 79 614 21 67

O) Responsable(s) du parc d'assistance :

Sacha GYGAX(CHE)
E-Mail : sacha.911@bluewin.ch
Portable : +41 78 710 28 30

Vincent GAINAT (CHE)
E-mail : vincent_66@hotmail.fr
Portable : +41 78 885 86 02

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de € 10'000000 pour la manifestation.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €450

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis.

Si la réclamation rend nécessaires le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Le détail des droits de caution de réclamation en cas de démontage doit être publié sur le tableau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont fait partie le Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.



Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1 ^{er}	€500	1 Coupe
2 ^{ème}	-	1 Coupe
3 ^{ème}	-	1 Coupe

b) Catégorie

Classement pour chacune des catégories du Championnat		
	Prix en espèces	Trophée
1 ^{er}	€300	-
2 ^{ème}	€200	-

c) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat						
	Prix en espèces					Trophée
	Gr. 1	Gr. 2	Gr. 3	Gr. 4	Gr. 5	
1 ^{er}	€500	€500	€500	€500	€500	1 Coupe
2 ^{ème}	€400	€400	€400	€400	€400	1 Coupe
3 ^{ème}	€300	€300	€300	€300	€300	1 Coupe
4 ^{ème}	€200	€200	€200	€200	€200	-
5 ^{ème}	€100	€100	€100	€100	€100	-

	Prix en espèces		Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN/E2SC	
1 ^{er}	€500	€500	1 Coupe
2 ^{ème}	€400	€400	1 Coupe
3 ^{ème}	€300	€300	1 Coupe
4 ^{ème}	€200	€200	-
5 ^{ème}	€100	€100	-

d) Classe (Catégorie 2 uniquement)

Classement pour chacune des classes		
	Prix en espèces	Trophée
1 ^{er}	€65	1 Coupe

8.2 Prix spéciaux :

Des prix spéciaux seront distribués par l'organisateur comme suit :

- La meilleure du classement Dame.
- Mémorial Lionel Régal au pilote le plus rapide de moins de 25 ans du groupe DE2-SS et CN/E2-SC.
- Le pilote Jurassien le plus rapide de moins de 25 ans.

8.3 Trophées

a) Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra un trophée.



b) Tous les trophées sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.

8.4 Prix en espèces

a) Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.

b) Tous les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'Organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les prix en espèces doivent être retirés à l'emplacement suivant :

Lieu : Office du Tourisme

Adresse : Rue du Quartier 18, St Ursanne.

Heure : de 19h30 à 21h00,

faute de quoi ils resteront acquis à l'Organisateur.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

N/A

VISA DE L'ASN N° 23-026/I+

VISA DE LA FIA N° 8EHC.CHE.23.06.2023

Moutier juin 2023